



Réf. Farde e-Assemblées : 2584083

N° OJ : 56

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024**Objet :** Culture.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 88.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202, 76210/33202, et 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 88.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

\* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 17.500,00 EUR à l'asbl "Mima Muséum" pour le soutien des expositions temporaires de la Saison 2024;
- 10.000,00 EUR à l'asbl "FrancoFaune" pour l'organisation du festival "FrancoFaune 2024";
- 5.000,00 EUR à l'asbl "Slow Culture" pour l'organisation de l'événement "Slowroom Brussels 2024";

\* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 5.000,00 EUR à l'asbl "FrancoFaune" pour l'organisation du festival "FrancoFaune 2024";
- 500,00 EUR à l'asbl "Comité International de Musique Festivals Pro Musica Pulchra" pour l'organisation de la 3ème promenade d'orgue;
- 6.500,00 EUR à l'asbl "VKRS" pour l'organisation du "VKRS Festival 2024" aux Riches Claires;
- 2.500,00 EUR à l'asbl "Artist City" pour l'organisation de l'événement "Artist City Event 3";

\* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 12.000,00 EUR à l'asbl "L'architecture qui dégenre" pour "la Journée du Matrimoine" 2024, ainsi que pour la "Saison Matrimoine 2025";
- 6.000,00 EUR à l'asbl "Théâtre les Tanneurs" pour la réalisation du spectacle : "L'Atelier des Femmes : la suite du Café l'Or";
- 7.000,00 EUR à l'asbl "Festival van Vlaanderen Brussel" pour le "Walden festival 2024";
- 2.500,00 EUR à l'asbl "Artfusion" pour l'organisation du festival "Expressions Mixtes 1ère édition" au Centre Culturel Bruegel, Le Grands Carmes et Hôte gallery;
- 7.500,00 EUR à l'asbl "Les Volumineuses" pour l'organisation de l'événement "Volume 6 et Volume 8" à l'Espace Magh et au Centre Culturel Bruxelles Nord;

- 5.000,00 EUR à l'asbl "Marcel" pour l'organisation du festival "Offscreen 2024";
- 1.000,00 EUR à l'asbl "Pizzicato" pour l'organisation de l'événement "Africa Lyrique 2024".

Annexes :

